

# **Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

**Nom de l'installation de distribution :** Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008109

**Nombre de personnes desservies :** 6942

**Date de publication du bilan :** 29 mars 2021

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

- Nom : Michel Pigeon
- Numéro de téléphone : 819 326-4595, poste 3152
- Courriel : pigeon.michel@vsadm.ca

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts  
(numéros X0008109), année 2020

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	120	132	1
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	120	131	0

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
15-juin-2020	Coliforme Totaux	175, rue Brissette Extrémité Réseau	< 10 UFC/100ML	20 UFC/100ml	Échantillonnage sur deux jours (qté 20)

Lors de la prise d'échantillonnage du 15 juin 2020, une erreur sur la bouteille d'échantillonnage c'est produit. Celle-ci n'était pas conforme.

Nous avons avisé le Ministère, et aussitôt nous avons procédé à un échantillonnage de 10 bactériologique/ jours (totale 20 échantillons) étalé sur deux jours, et tous les résultats ont été conforme.

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts  
(numéros X0008109), année 2020

**2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée**  
(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	1	2	0
<b>Arsenic</b>	1	2	0
<b>Baryum</b>	1	2	0
<b>Bore</b>	1	2	0
<b>Cadmium</b>	1	2	0
<b>Chrome</b>	1	2	0
<b>Cuivre</b>	20	20	0
<b>Cyanures</b>	1	2	0
<b>Fluorures</b>	1	2	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	4	0
<b>Mercure</b>	1	2	0
<b>Plomb</b>	20	20	3
<b>Sélénium</b>	1	2	0
<b>Uranium</b>	1	2	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0	0	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	0	0	0
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	0	0	0
<b>Chlorates</b>	0	0	0

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts  
(numéros X0008109), année 2020

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
11-sept-2020	Plomb	17, St-Jacques	<0,005 (N)	0,0091 mg/L	Remplacer la conduite en Plomb
17-sept-2020	Plomb	101, Demontigny	<0,005 (N)	0,0061 mg/L	Remplacer la conduite en Plomb
17-sept-2020	Plomb	9, Chapleau	<0,005 (N)	0,0068 mg/L	Remplacer la conduite en Plomb

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts (numéros X0008109), année 2020

### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

#### Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts (numéros X0008109), année 2020

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	3	0
Autres substances organiques	4	3	0

### 4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	49,8

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
13-juil-2020	THM Totaux	Station de suppression Mont-Katherine	< 80 µg/L	88,5 µg/L	Diminuer le chlore libre à la sortie de l'usine

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts  
(numéros X0008109), année 2020

27-oct-2020	THM Totaux	Station de suppression Mont-Katherine	< 80 ug/L	109,8 ug/L	Diminuer le chlore libre à la sortie de l'usine
27-oct-2020	chloroforme	Station de suppression Mont-Katherine	80 ug/L	104,1 ug/L	Diminuer le chlore libre à la sortie de l'usine
13-juil-2020	chloroforme	Station de suppression Mont-Katherine	80 ug/L	86,3 ug/L	Diminuer le chlore libre à la sortie de l'usine

Le nombre d'analyse pour les substances organiques est de 3 au lieu de 4, dû à une erreur sur la demande d'analyses du laboratoire accrédité, la case inorganique a été coché au lieu de organique.

Le dépassement des normes de THM et du Chloroforme pour le 13 juil 2020, est principalement dû à une concentration de chlore plus élevés que la normale

Le dépassement des normes de THM, pour le 27 oct 2020, est principalement dû à une concentration de chlore plus élevés que la normale suite à la désinfection du réservoir # 1 d'eau distribué. Durant cette même semaine un rinçage unidirectionnel du réseau à eu lieu augmentant la concentration des THM et du Chloroforme.

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides (préciser lesquels)	0		
Substances radioactives	0		

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts (numéros X0008109), année 2020



## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Michel Pigeon

Fonction : Technicien en assainissement des Eaux

Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 29 mars 2021

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau Potable Ste-Agathe-des-Monts  
(numéros X0008109), année 2020